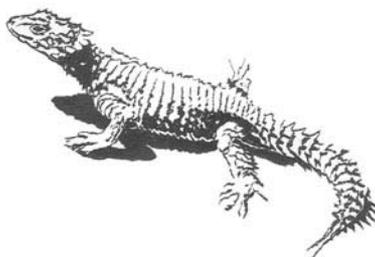


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les animaux  
Johannesburg (Afrique du Sud), 29 mars – 2 avril 2004

SITUATION DES REQUINS AUX PLANS BIOLOGIQUE ET COMMERCIAL  
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Le présent document a été préparé par le Président du groupe de travail intersessions et le Président du Groupe UICN/CSE de spécialistes des requins (GSR).

Contexte

2. Asa 12<sup>e</sup> session (CdP12, Santiago, 2002), la Conférence des Parties a adopté la résolution Conf. 12.6, Conservation et gestion des requins, et trois nouvelles décisions relatives aux requins. La décision 12.47 est adressée au Comité pour les animaux. Les décisions 12.48 et 12.49, et la décision 11.151, encore en vigueur, sont adressées au Secrétariat mais touchent directement au travail du Comité pour les animaux.
3. Voici ces décisions:

***A l'adresse du Comité pour les animaux***

*12.47 Le Président du Comité pour les animaux maintiendra des contacts avec le Secrétaire de la Commission des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-REQUINS). Le Président du Comité pour les animaux fera rapport à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAI-REQUINS.*

***A l'adresse du Secrétariat***

*11.151 Le Secrétariat maintiendra ses contacts avec l'Organisation mondiale des douanes pour promouvoir la création et l'utilisation de positions tarifaires spécifiques dans le Système harmonisé, permettant d'établir une distinction entre la viande, les ailerons, le cuir, le cartilage et les autres produits des requins.*

*12.48 Le Secrétariat fera part à la FAO de la préoccupation de la Conférence des Parties quant au manque de progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAI-REQUINS et lui demandera instamment de prendre des mesures pour encourager les Etats et les organisations régionales de gestion de la pêche à appliquer le PAI-REQUINS.*

*12.49 Le Secrétariat encouragera les organes de gestion et les autorités scientifiques des Parties à la CITES à obtenir de leurs services gouvernementaux compétents pour la*

*pêche, des informations sur la mise en œuvre du PAI-REQUINS, et fera rapport aux futures sessions du Comité pour les animaux sur les progrès accomplis.*

4. Le Secrétariat a informé la 19<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève, 2003) qu'il avait appliqué la décision 12.48 et présenté la réponse du Département des pêches de la FAO (annexe 2 du document AC19 Doc. 18.2). Le Secrétariat a aussi envoyé aux Parties la notification n° 2003/051 sur la conservation et la gestion des requins avec un délai de soumission des informations demandées fixé au 30 septembre 2003. Après cela, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a envoyé une demande d'informations sur les noms scientifiques et les catégories de produits de requins dans le commerce. Le groupe de travail a été prié d'examiner cette demande.
5. Le Président a informé les participants à la 19<sup>e</sup> session du Comité qu'il avait également contacté, conformément à la décision 12.47, le Secrétaire de la Commission des pêches (COFI) de la FAO, et que la FAO avait accepté de le tenir informé de la mise en œuvre du PAI-requins.
6. A sa 19<sup>e</sup> session, le Comité a établi un groupe de travail sur les requins avec le mandat suivant, tiré de quatre éléments de la résolution Conf. 12.6, qui charge le Comité:
  - a) *de poursuivre les activités spécifiées dans la décision 11.94 (reprises dans la décision 12.47) au-delà de la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties et de faire rapport à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties;*
  - b) *de procéder, avant l'année précédant la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES, à un examen critique des progrès accomplis dans l'application du PAI-REQUINS par les principaux pays qui pêchent ou font le commerce des requins;*
  - c) *d'étudier les informations fournies par les Etats des aires de répartition des requins dans leurs rapports d'évaluation, ainsi que les autres documents pertinents disponibles, pour identifier les espèces clés et les examiner en vue d'une éventuelle inscription aux annexes CITES;*
  - d) *de faire, s'il y a lieu, des recommandations au niveau de l'espèce à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties et aux suivantes, visant à améliorer la conservation des requins et la réglementation du commerce international dont ils font l'objet.*
7. Les tâches suivantes ont été décidées à la 19<sup>e</sup> session du Comité:
  - a) Le Secrétariat devait envoyer aux Parties une notification incluant un questionnaire structuré, préparé par le groupe de travail, demandant des informations sur les progrès accomplis au niveau du Plan d'action international, des plans d'action nationaux, et des rapports sur l'évaluation des stocks;
  - b) Activités à poursuivre:
    - i) améliorer les contacts avec les services de la pêche au niveau national; et
    - ii) établir un protocole d'accord avec la FAO;
  - c) Le GSR devait analyser et faire rapport sur les réponses aux notifications aux Parties n<sup>os</sup> 2003/051 et 2003/068 et compiler une liste des « espèces clé » sur la base des documents disponibles (ces tâches dépendant des ressources humaines disponibles dans le court délai imparti);
  - d) Etablissement d'un groupe de travail intersessions pour faire avancer ces questions;
  - e) Etablissement d'un processus pour formuler des recommandations au niveau de l'espèce à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties; et
  - f) Communication à l'OMD de noms standard pour les catégories de produits et les noms scientifiques des espèces commercialisées, après examen du système de codes harmonisés des douanes de Hong Kong.

8. Les actions suivantes ont été menées.

- a) Le 18 novembre 2003, le Secrétariat a envoyé aux Parties la notification n° 2003/068 avec le questionnaire, en fixant au 15 décembre 2003 le délai imparti pour recevoir les commentaires. Le Président du groupe de travail intersessions a demandé aux représentants au Comité pour les animaux d'encourager les Parties de leur région à répondre au questionnaire.
- b) Les réponses à la notification n° 2003/051 ayant déjà été reçues et 14 réponses supplémentaires à la notification n° 2003/068 ont été envoyées au GSR. Des questionnaires étaient encore reçus le 28 janvier 2004 et d'autres réponses sont en préparation.
- c) Le groupe de travail intersessions n'est pas pleinement actif en tant que groupe bien que la plupart des tâches qui lui ont été assignées soient en cours de réalisation au GSR et au Secrétariat avec l'assistance du Président; tous les membres ont été contactés par courriel pour leur demander leur contribution aux discussions à la 20<sup>e</sup> session du Comité.
- d) Un projet de liste d'espèces dans le commerce est présenté dans le document AC20 Inf. 2.
- e) Le système de codes harmonisés des douanes de Hong Kong a été soumis au groupe de travail intersessions, qui a estimé qu'il conviendrait à l'OMD.
- f) Le GSR a créé une base de données pour y inclure les réponses aux notifications et un modèle pour enregistrer les réponses au questionnaire envoyé aux Parties avec la notification n° 2003/068. Les réponses reçues du Secrétariat ont été entrées dans la base de données avec celles à six autres questionnaires envoyées directement au GSR par ses membres. Certaines réponses étaient officielles, d'autres non. Le nombre relativement peu élevé de réponses reçues jusqu'à présent et la soumission tardive de nombreux questionnaires ont empêché le GSR de fournir l'examen critique de la mise en œuvre du PAI à temps pour respecter la date butoir de soumission des documents à la 20<sup>e</sup> session du Comité; un rapport sur l'avancement de l'analyse sera fait à la session.

#### Questions à examiner

9. Le Comité pour les animaux est invité à envisager de recommander l'adoption du système de codes harmonisés des douanes de Hong Kong pour distinguer la chair, les ailerons, le cuir, le cartilage et les autres produits des requins.
10. Le Comité pour les animaux est invité à envisager de recommander l'adoption des noms scientifiques standard recommandés par le Groupe UICN/CSE de spécialistes des requins pour les espèces commercialisées.
11. Le Comité pour les animaux est invité à recommander que le groupe de travail poursuive son travail pour faire des recommandations au niveau de l'espèce à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties et aux suivantes, s'il y a lieu, pour améliorer la conservation des requins et la réglementation du commerce international de ces espèces.
12. Les membres du Comité pour les animaux et le groupe de travail sont priés d'envisager quelles informations ils pourraient fournir pour contribuer à la formulation de recommandations au niveau de l'espèce à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.
13. A cet égard, le Comité est prié d'examiner le document AC20 Inf. 1, *White Shark Carcharodon carcharias: status and management challenges*, en tant que modèle de source d'informations pour élaborer éventuellement des recommandations concernant d'autres espèces.
14. Le Comité pour les animaux est invité à examiner les progrès accomplis dans l'examen critique de la mise en œuvre du PAI, entrepris par le GSR au nom du Comité.